

L'ECHO BEGADANAIS

LE MAGAZINE DE MA COMMUNE

Numéro 26



SOMMAIRE :

Le mot du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la séance du 02/09/20

Extrait de la séance du 14/10/20

Extrait de la séance du 84/11/20

VIVRE ENSEMBLE

À l'École :

Accueil périscolaire

Goûter de Noël

Manifestations passées

Cérémonie du 11 novembre

Manifestations à venir

Repas des Aînés en attente

ACTUALITES

Projet de report des élections régionales 2021

Restructuration du cimetière

Dispositif de soutien sécheresse 2018

PRATIQUE

Smicotom – collecte des encombrants

Les Vœux de la Municipalité 2021

Publication : Mairie
Rédaction : commission communication
Impression : SEMA Lesparre
Tirage : 500 exemplaires

Bégadanaï, Bégadanaïses, Chers amis,

Cap sur 2021 ...

Malgré le contexte inhabituel, j'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année, en cercle certes restreint et dans le respect des gestes barrières mais quand même entourés autant que possible pour célébrer Noël et la fin de cette année 2020 bien compliquée pour chacun d'entre nous.

Je bouclais mon précédent édito sur les notes automnales de rentrée scolaire et de vendanges en espérant que l'épisode de crise liée à la COVID 19 s'éloigne. Hélas un second confinement mettait fin à la petite reprise des activités sportives associatives de notre commune pour une durée qui reste encore à déterminer et qui sera fonction des indicateurs de propagation du virus. Je sais combien cette période reste encore bien difficile. Néanmoins, je souhaite que ce nouveau chiffre 2021 qui s'affiche maintenant soit synonyme d'espoir, de renouveau et de joie retrouvée ...

.... Espoir placé dans un traitement préventif ou curatif dans la lutte contre cette épidémie pour que nous puissions reprendre nos projets respectifs, retrouver nos proches et nos amis. Espoir de reprise d'activités économiques, associatives et culturelles dont nous avons été privés pendant trop longtemps.

.... Renouveau dans les projets que notre mandat pourrait engager cette année pour la commune, dont la priorité est donnée au retour aux soins dès le printemps prochain avec le nouveau futur cabinet médical, la réalisation de projets liés à l'environnement, à la culture et plus largement à l'entretien des bâtiments communaux, du réseau routier communal, sans oublier le rétablissement du lien social.

.... Joie retrouvée dans la possibilité de nous rassembler lors d'événements festifs qui ressembleraient à une table de loto, un dîner dansant, une belote ou une partie de pétanque, ou encore une activité sportive. Je remercie les présidents d'association et leurs membres pour leur compréhension et leur implication pour avoir respecté les consignes de sécurité sanitaire qui ont mis fin à leurs activités. Le temps nous dira quand l'opportunité de redémarrer nous sera donnée mais restons confiants.

Je connais et je partage votre impatience à vous retrouver en plus grand nombre. En attendant, nous devons rester très vigilants pour ne pas nous exposer et exposer nos proches à tout risque inutile, potentiellement dangereux et participer à éviter un reconfinement total tel qu'en mars 2020.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne santé, ainsi qu'à vos proches, une très bonne et heureuse année à tous.

Jean-Robert DUHET, Maire

12/01/21



Extrait de la Séance du 02/09/2020:

Rentrée scolaire 2020/2021 : La rentrée a eu lieu le 1er septembre avec 65 écoliers inscrits.

Règlement intérieur de la cantine scolaire : A compter de la rentrée scolaire, un seul service est mis en place au lieu de deux.

Transfert des pouvoirs de police à la communauté de commune : Les pouvoirs de police restent de la compétence de Mr le Maire.

Bâtiments : Les WC du foyer rural ont été mis aux normes pour permettre l'accès aux personnes handicapées.

Paielements de proximité : Désormais les administrés peuvent régler en espèces ou carte bancaire leurs factures, leurs amendes ou impôts de moins de 300€ chez les buralistes Burell ou le Tabasco à Lesparre-Médoc.

Extrait de la Séance du 14/10/2020:

Plan communal de sauvegarde : Le PCS permet d'assurer la sauvegarde de la population en cas de canicule, d'inondation ou de crise sanitaire (telle que la COVID 19). Un arrêté de Mr le Maire sera pris afin de donner des responsabilités à chacun des membres du Conseil dans cette organisation.

Cimetière communal : Une nouvelle réglementation a été votée par le conseil.

Extrait de la Séance du 18/11/2020:

Création d'un cabinet médical : Un projet de création d'un cabinet médical est à l'étude dans le local de l'ancien commerce situé dans le bourg et à proximité de la pharmacie. Ce dernier serait composé d'un médecin et d'infirmiers. Des travaux seraient donc à prévoir pour un montant prévisionnel de 58 930 € et subventionnable.

Classement d'une voie communale : La route qui part de la rue du Bourg pour rejoindre la route de Plagnac est devenue une voie communale et s'appelle désormais la rue Fabienne Lambert.

Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de commune : Le conseil s'oppose au transfert des compétences à la CDC.

Don à la commune:

Un couple d'administrés a fait un don à la commune et le Conseil municipal les en remercie chaleureusement.

À L'ECOLE

L'accueil périscolaire, compétence de la CDC, sous la direction de Murielle Claverie entourée de Valérie et Carol, propose aux enfants des activités diverses et variées liées aux saisons et à des thématiques récréatives. Pour ce premier trimestre, les enfants ont réalisé des décorations avec des cotons tiges pour la peinture, des craies et de la pâte à modeler sur **le thème de l'automne** et ont finalisé le tout sur une grande fresque.



La fête d'**Halloween** a été célébrée par l'équipe qui a fait confectionner des citrouilles en carton aux enfants, qui ont ensuite pu également réaliser une soupe de citrouille grâce au don de cette cucurbitacée offerte par un parent d'élève.



Pour **Noël**, les enfants ont bien entendu réalisé deux calendriers de l'aveit en forme de sapin à l'aide de rouleaux de papier. Tous les matins et soirs, un tirage au sort désignait un enfant qui allait ouvrir la case et donc

déguster le fameux chocolat qui se trouvait à l'intérieur. Ensuite, tout le monde a pu réaliser des décorations disposées à l'accueil : un charriot pour que le Père Noël sache où déposer les cadeaux, des sapins, bonhommes de neige et autre Père Noël, ainsi que des guirlandes pour les sapins. Les enfants ont réalisé des dessins pour décorer toutes les vitres de la garderie. Après autant d'efforts, ils ont fait des sablés et bien sûr les ont tous mangés. Toutes ces activités se sont faites en musique, danses et chants, donc dans une très bonne ambiance. Félicitations à toute l'équipe pour ce premier trimestre et bon courage pour la suite.

Goûter de Noël

En cette année si particulière pour tous, compte tenu de la situation sanitaire, le traditionnel arbre de Noël organisé par l'Association des parents d'élèves et le goûter offert par la municipalité n'ont pas eu lieu. Mais pas question pour autant d'oublier les enfants de l'école de Bégadan, les enseignants et le personnel communal. Le vendredi 18 décembre en milieu d'après-midi, se sont donc retrouvés sous le préau de l'école, masqués et dans le respect des gestes barrières, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, des membres de l'Association des parents d'élèves, les enfants, les enseignants et les employés communaux. Après un petit discours de Monsieur Le Maire rappelant brièvement pourquoi le goûter n'était pas possible, mais surtout remerciant les enseignants et le personnel pour leur travail et leur implication tout au long de l'année les membres du Conseil Municipal ont remis, classe par classe pour éviter les contacts, à chaque enfant, une orange, des chocolats ; aux enseignants et employés un coffret de vins de la commune de Bégadan. L'Association des parents d'élèves a offert un livre, Le Maire a « normale ».



VIVRE ENSEMBLE

Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre est la date anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Pour se commémorer cette victoire et la paix, ainsi que tous les morts pour la France, la traditionnelle cérémonie de commémoration s'est tenue sans public compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement. Monsieur le Maire, Jean-Robert Duhet, les adjoints, les conseillers, ainsi que l'association des anciens combattants présidée par Mr Gérard Segatti, ont rendu hommage aux anciens combattants de Bégadan tombés lors des différents conflits, éloignés comme très proches. Après la levée de drapeau, une gerbe a été déposée au monument aux morts, ainsi qu'au cimetière de Bégadan.

Téléthon 2020

Organisé tous les ans le premier week-end de décembre, le Téléthon permet de récolter des dons pour des œuvres caritatives afin d'aider les malades et financer la recherche. Habituellement, de nombreux artistes (chanteurs, musiciens, comédiens) soutiennent la cause et appellent le public à faire des dons. Cette année 2021 parrainée par M. Pokora, le compteur en fin d'émission affichait la somme promise de 58 290 120 €. A notre plus humble niveau, il est à noter que cette année l'association des parents d'élèves de l'école qui était en charge de l'organisation du loto mais ayant dû renoncer en raison de la pandémie, a déposé dans les commerces de la commune et à la mairie des tirelignes destinées à la récolte des dons. A égalité du budget octroyé à l'achat du lot destiné au loto chaque année, la commune a décidé de faire un don de 100 €.

Pour soutenir cette action solidaire vous pouvez également vous rendre sur le site <https://faireundon.telethon.fr>.

Appeler le 0825 07 90 95.

MANIFESTATIONS À VENIR

Repas des Aînés en attente...

L'actualité sanitaire encore incertaine nous empêche pour l'instant de prévoir le déjeuner du 1^{er} dimanche de mars qui réunit les aînés de la commune pour un moment gourmand et festif. Une autre forme de reconnaissance et de célébration de nos aînés pourrait être envisagée d'ici le printemps.

ACTUALITES

Projet de report des élections régionales 2021

En raison du contexte sanitaire provoqué par la Covid-19, le conseil des ministres du lundi 21 décembre 2020 a adopté le projet de loi reportant les élections régionales et départementales de mars à juin 2021. Le report des élections régionales et départementales est conforme à la préconisation du rapport remis par Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil constitutionnel. Objectif : sécuriser, dans le contexte de la crise sanitaire, le déroulement de la campagne puis l'organisation du scrutin sur deux dimanches consécutifs.

Les dates précises de convocation des électeurs devront être fixées par décret, au plus tard six semaines avant le scrutin, et pourraient se tenir les 13 et 20 juin ou les 20 et 27 juin. A noter que le report d'une élection est une décision rare sous la V^e République. La pandémie liée au coronavirus a déjà été la raison du dernier report en date : celui du second tour des élections municipales du 22 mars au 28 juin. Il s'agit d'éviter ce précédent : le premier tour avait été maintenu en mars, juste avant le confinement, mais le second reporté en juin, en dérogation du code électoral qui dispose que ce dernier doit avoir lieu « *le dimanche suivant* ». Le vote par correspondance a été écarté. Les élections territoriales de Corse, Guyane et Martinique sont également concernées par ce report.

Restructuration du cimetière

Dans le but de se mettre en conformité, la commune de Bégadan a engagé une procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans titre de concessions relevant du régime du terrain commun. Les familles concernées sont invitées à entrer en contact avec la mairie au plus tard le 15 avril 2021 et se verront proposer l'attribution d'une concession familiale au tarif de 100 €/M², sous réserve d'une remise en état si besoin aux conditions énumérées plus bas, ou de faire procéder à leur charge au transfert du ou des défunts dans une concession de leur choix.

Après avoir constaté que le cimetière de la commune est saturé et que de nombreuses tombes sont à l'état d'abandon, le Conseil Municipal a décidé de ne plus octroyer de concession perpétuelle à compter du 01 janvier 2021. Les concessions perpétuelles délivrées jusqu'alors le restent et ne changeront pas de régime.

Dorénavant, les concessions seront proposées sous la forme de trois durées renouvelables ou non :

- Les **temporaires** à 100 €/ M² : attribuées pour 6 ans maximum et non renouvelables. Elles permettront, notamment, d'aider les familles frappées par un deuil soudain, en leur laissant le temps de prendre les dispositions nécessaires pour accueillir le défunt en sépulture définitive.

- Les **trentenaires** à 150 €/M² et les **cinquantenaires** à 200 €/M² : indéfiniment renouvelables en fin de durée initialement conclue, ce qui permettra de garantir des accès aux familles tant qu'elles s'acquitteront de leurs droits fixés au contrat.

PRATIQUE

SMICOTOM – Collecte des encombrants

Les déchets volumineux (ou encombrants du fait de leur poids et de leur volume) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modes fixés par le maire ou le président du groupement de collectivités territoriales. Concernant la commune de Bégadan qui n'a pas les moyens humains et techniques de l'organiser, les conditions de collecte des encombrants se fait par le dépôt dans une installation de traitement ou de récupération. Pour rappel des sanctions s'appliquent dans les cas suivants :

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire. Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de **68 €**. Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de **180 €**. Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra notamment décider : d'une amende de **450 €** maximum ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de **1 500 €** maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

Dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols 2018

Notre demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle ayant été rejetée, le gouvernement a prévu une enveloppe exceptionnelle pour financer un dispositif fixé par le décret du 19 novembre 2020. La demande d'aide à retirer en mairie doit être complétée et déposée au plus tard **le 28 février 2021**. L'éligibilité à ce dispositif est à vérifier en ligne sur qualite-de-la-construction.shlcd.ddtm-33@gironde.gouv.fr

Les Vœux de la Municipalité

La crise sanitaire et les précautions liées à sa gestion nous privent cette année des retrouvailles habituelles aux cours desquelles nous partageons un moment de convivialité qui suit le bilan de l'année et les perspectives à venir.

L'année 2020 a été principalement consacrée à la gestion de la pandémie avec l'activation du plan de sauvegarde et la mise en place des différents protocoles sanitaires. Malgré tout le scrutin pour le renouvellement du mandat a pu se tenir le 15 mars 2020. Vous avez choisi de nous confier les clés de la commune. Le premier confinement qui a suivi, dès le 17 mars 2020 n'a pas permis l'installation du conseil municipal dans les conditions habituelles. La précédente équipe est donc restée en place pour gérer ce premier volet de crise sanitaire, je sais combien la tâche a été difficile. Grâce à la mobilisation de tous, une distribution de masques artisanaux et de masques fournis par le département a pu être faite le 25 mai 2020 par les élus du précédent mandat. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier pour leur implication sans faille durant tout leur mandat, au service de la commune et de ses habitants dans les missions qui leur ont été confiées.

L'installation du nouveau conseil municipal s'est tenue à huit clos le 28 mai. La nouvelle équipe s'est mise au travail immédiatement dans les commissions communales, communautaires et syndicales. Nous avons eu à cœur de prendre en main le plus tôt possible les dossiers sensibles, en priorité celui du remplacement de notre médecin parti en juin 2020. Avec l'aide de notre pharmacien que nous remercions particulièrement, nous avons déposé une annonce de recrutement sur un site internet spécialisé. Mr Puyjoursain également a poursuivi ses contacts jusqu'à ce qu'un candidat se déclare enfin.

Ensuite, le dossier de restructuration du cimetière confié à la société Elabor a démarré. Grâce à cette étude subventionnée en partie par le conseil départemental, la commune est maintenant dotée d'un véritable outil de gestion des concessions et emplacements grâce à un recensement minutieux, un plan topographique et un logiciel informatique. La restructuration se poursuivra sur l'année 2021 avec une procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans titre de concessions relevant du régime du terrain commun.

Au foyer rural, grâce à une subvention départementale, des travaux ont été engagés pour réaliser des WC pour l'accès aux personnes en situation de handicap. La zinguerie de la mairie et de la salle associative puis la réfection des volets des logements ont été réalisés. Les enduits du bâtiment de l'atelier municipal ont été terminés.

Le restaurant scolaire a reçu l'installation d'un nouveau lave-vaisselle et l'ancien a été transféré au foyer rural.

Des prises de l'éclairage public ont été également remplacées. Au niveau voirie, l'entretien des routes avec la bouille s'est poursuivi autant que possible et des travaux pour lutter contre l'inondation du quartier ont été réalisés rue du 19 mars. Enfin, grâce à l'aide du FDAVC, l'ancien véhicule Citroën C15 a été remplacé par un fourgon Renault Trafic pour faciliter les déplacements du personnel communal. Les associations du village n'ont pas été oubliées et ont reçu une subvention de la commune qui certes ne compensera pas le manque à gagner lié à l'arrêt de leurs activités mais que nous avons tenu à maintenir pour leur permettre dès que ce sera possible de rouvrir.

2021 verra donc se poursuivre des investissements tournées vers le service avec l'aménagement du cabinet médical à la place de l'ancien commerce pour y accueillir dès le printemps prochain un médecin généraliste à temps partiel et le cabinet d'infirmiers de la commune. Le projet culturel entrepris lors du précédent mandat au port de By « la cabane aux hirondelles » devrait enfin voir le jour. Cette réalisation finalisera la réhabilitation entreprise avec la réfection de l'ancienne maison de l'éclusier où des expositions artistiques pourraient continuer de s'y tenir. Des projets d'aménagement d'espaces verts, de réfection de clôture sont à l'étude pour poursuivre l'embellissement du village dans une démarche environnementale. L'entretien général des bâtiments, des routes, voies communales et sentiers se poursuivra avec l'aide de l'équipe du personnel technique que nous saluons pour leur dévouement. Un soutien sans faille continuera d'être apporté à notre école, à son équipe enseignante et au personnel communal, pour satisfaire l'accueil des enfants de notre commune dans les meilleures conditions. Je n'oublie pas que tous ces projets et ces réalisations ne sauraient être menés sans le professionnalisme, l'implication et le sérieux de nos secrétaires de mairie que je salue et remercie également.

Une nouvelle fois, je vous adresse au nom de l'ensemble du conseil municipal, tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite dans vos projets. En attendant de pouvoir nous retrouver, prenez bien soin de vous et des vôtres.

Jean-Robert DUHET
Maire

